



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
MENJE
29, rue Aldringen
L- 2926 Luxembourg

N/réf. : CSL - 118/2016 – FS/AW

Luxembourg, le 26 juillet 2016

Concerne : Grilles horaires de l'enseignement secondaire technique

Monsieur le Ministre,

En date du 8 juin 2016, M. Lanners, premier conseiller de gouvernement, a saisi en votre nom la Chambre des salariés du projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 sur l'examen de fin d'études secondaires techniques et de la formation de technicien.

Notre chambre professionnelle a le plaisir de vous informer que les modifications proposées pour la rentrée scolaire 2016/2017 trouvent son consentement. Elle déplore seulement que la grille horaire pour la section « sciences naturelles » ne comprenne pas encore de classe de 13^e et se permet de renvoyer à son avis relatif au projet de règlement grand-ducal portant création de la nouvelle section « sciences naturelles ». Dans cet avis, la CSL a souligné la difficulté de devoir émettre un avis éclairé sur l'introduction d'une nouvelle section, dont elle ignore le détail du programme et dont elle ne connaît même pas l'ensemble des branches au programme et leur répartition sur l'ensemble de la formation.

Sous réserve de l'observation qui précède, notre chambre professionnelle marque son accord au projet de règlement grand-ducal sous avis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président